

Août 2026

Réformes budgétaires pour l'exercice fiscal 2026-2027



Innovations fiscales apportées par la loi n°1/10 du 30 juin 2026 portant fixation du budget général de l'État pour l'exercice 2026/2027

La loi n°1/10 du 30 juin 2026 portant fixation du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2026/2027 (loi de finances 2026/2027) a apporté plusieurs innovations en matière fiscale comparativement à la législation fiscale existante en général et à la loi n°1/09 du 31 décembre 2025 portant modification de la loi loi n°1/12 du 24 juin 2025 portant fixation du budget général de la République du Burundi pour l'exercice 2025/2026 en particulier. Certaines innovations consistent en des nouveautés et d'autres en des modifications ou suppressions des dispositions qui existaient déjà.

Nous nous proposons ainsi de recenser, secteur par secteur, toutes les innovations strictement fiscales apportées par la loi de finances 2026/2027. Lesdites innovations et les dispositions qui les comportent sont donc présentées dans le tableau ci-dessous :

Secteur/Domaine



**PRÉLÈVEMENTS FORFAITAIRES
LIBÉRATOIRES D'IMPORT SUR
REVENUS D'AFFAIRES/ACHATS LOCAUX**

Nature d'innovation

Ajout d'une nouvelle catégorie de produits pour lesquels l'achat local auprès des fabricants entraîne un prélèvement forfaitaire libératoire d'impôt sur les revenus d'affaires :
« ciment et matériaux de construction ».

Le taux dudit prélèvement est fixé à 2% de la valeur de la commission perçue sur les ventes.

Article 77

Type d'innovation

Nouveauté

Nature d'innovation

Ajout d'une nouvelle catégorie de produits pour lesquels l'achat local auprès des fabricants entraîne un prélèvement forfaitaire libératoire d'impôt sur les revenus d'affaires :
« vins fortifiés ».

Le taux est fixé à 50%. La base de calcul sur lequel s'applique ce taux n'a pas été précisé et cela constitue une des lacunes de la nouvelle loi même s'il y a lieu de considérer que ladite base de calcul est constituée par le prix ex-usine comme cela est le cas pour les autres boissons visées par l'article 77, point a), deuxième tiret.

Article 77

Type d'innovation

Nouveauté

Nature d'innovation

Taux applicable aux liqueurs relevé de 20% à 100% du prix ex-usine.

Article 77

Type d'innovation

Modification

Nature d'innovation

Suppression du prélèvement forfaitaire sur l'abattage par les bouchers.

Avec la loi de finances 2025/2026 modifiée, le tarif applicable à l'abattage des bovins était de 4 000 BIF/tête tandis que celui applicable aux caprins, ovins et porcs était de 2 000 BIF/tête. Tout cela n'a pas été repris dans la loi de finances 2026/2027.

Article 77

Type d'innovation

Suppression

Secteur/Domaine



REVENUS LOCATIFS

Nature d'innovation

L'assiette de l'impôt locatif est étendue : elle porte désormais sur les bâtiments et les terrains donnés en location.

Avec la loi de finances 2025/2026, elle portait uniquement sur les bâtiments.

Article 80

Type d'innovation

Modification

Nature d'innovation

Obligation de paiement des loyers par voie bancaire ou électronique reconnue par l'Administration fiscale pour les locataires des quartiers classés catégories A et B (article 150 de la loi de finances 2026/2027).

Article 80

Type d'innovation

Nouveauté

Nature d'innovation

Obligation pour les locataires de disponibiliser leur contrat de location sur les lieux loués.

La non-conformité à cette obligation entraîne une pénalité de 100% du loyer mensuel convenu.

Article 80

Type d'innovation

Nouveauté

Nature d'innovation

Obligation pour les communes de transmettre semestriellement à l'Office Burundais des Recettes (OBR) la liste des maisons en location de leurs circonscriptions ainsi que les loyers y relatifs.

Article 93

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



IMPÔT FONCIER

Nature d'innovation

Rapatriement complet de la collecte de l'impôt foncier des communes vers l'Office Burundais des Recettes.

Comme pour les revenus locatifs, les recettes issues de l'impôt foncier sont réparties comme suit :

- 60% reviennent aux communes ;
- 40% reviennent au Trésor public.

La disposition crée en outre une obligation pour les communes de transmettre semestriellement à l'Office Burundais des Recettes (OBR) la liste la liste des propriétés foncières bâties et les terrains constituant les dépendances immédiates et nécessaires des constructions de leurs circonscriptions ainsi que les superficies et caractéristiques y relatives.

Article 94

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



DIVIDENDES DES SOCIÉTÉS PRIVÉES DIVIDENDES SOCIÉTÉS PRIVÉES

Nature d'innovation

Élargissement de l'interdiction d'affectation du bénéfice : le bénéfice net ne peut plus être affecté « à l'augmentation du capital » pour deux exercices successifs (en plus du report à nouveau et des réserves), sous peine de retenue à la source de 15% au titre de l'impôt mobilier.

Article 82

Type d'innovation

Modification

Nature d'innovation

Suppression du délai dérogatoire spécifique (15e jour suivant le mois du fait générateur) pour l'exigibilité de la retenue de 15%.

Article 82

Type d'innovation

Suppression

Secteur/Domaine



**SOCIÉTÉS À PARTICIPATION PUBLIQUE/
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE
COMMERCIAL OU INDUSTRIEL**

Nature d'innovation

Obligation pour les institutions concernées de demander à l'Office Burundais des Recettes la quittance de paiement des dividendes et d'en déposer copie au ministère en charge des finances.

Article 83

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



TVA / LIVRAISONS DE BÂTIMENTS

Nature d'innovation

La TVA s'applique désormais aussi aux livraisons de bâtiments à usage non défini réalisées par une personne physique, lorsqu'elles sont situées en quartier industriel et/ou commercial (auparavant réservé aux personnes morales).

Article 95

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

Nature d'innovation

Instauration d'un taux préférentiel d'impôt sur les sociétés pour les sociétés cotées sur un marché financier agréé au Burundi :

- 28% lorsque la société met en vente au public au moins 20% de son capital social ;
- 25% lorsque la société met en vente au public au moins 30% de son capital social ;
- 20% lorsque la société met en vente au public au moins 40% de son capital social.

Les frais liés à l'introduction en bourse (conseil, audit, conformité, communication financière) deviennent des charges déductibles pour la détermination du résultat imposable.

Le taux d'imposition standard en matière d'impôt sur les revenus des sociétés est de 30% du résultat fiscal imposable.

Article 218

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



**TVA / LIVRAISONS ET PRESTATIONS
À DES PERSONNES LIÉES**

Nature d'innovation

Elargissement de l'assimilation des livraisons des biens et des prestations de services à titre gratuit à toute personne liée à des livraisons de biens et prestations de services effectuées à titre onéreux. Cette assimilation était limitée à des personnes liées par des relations d'affaires.

Article 96

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



TVA / DÉDUCTION-REMBOURSEMENT

Nature d'innovation

Nouvelle exigence pour l'admission d'une facture TVA en déduction ou en remboursement : en plus de la vérification du paiement de la TVA collectée et de l'exigence d'une facture électronique envoyée dans la base de données du système de gestion de facturation électronique de l'Office Burundais des Recettes, toute facture dépassant 500 000 BIF doit disposer d'une traçabilité bancaire ou électronique pour ouvrir droit à déduction/remboursement de la TVA.

Article 99

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



TVA / SEUILS D'ASSUJETTISSEMENT AUTOMATIQUE ET CHANGEMENT DE CATÉGORIE DE CONTRIBUABLES

Nature d'innovation

L'assujettissement automatique à la TVA et l'entrée obligatoire dans la catégorie des moyens contribuables ou des grands contribuables sur base des achats locaux et/ou importations, de la disposition d'un stock de matières premières, de produits finis, semi-finis ou de marchandises sont abaissés d'une valeur supérieure à 100 000 000 BIF à une valeur supérieure 50 000 000 BIF au cours d'un exercice fiscal.

Article 271

Type d'innovation

Modification

Secteur/Domaine



TVA / FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Nature d'innovation

Tout importateur de marchandises ou matières premières destinées à la revente ou à l'usage industriel doit prouver qu'il dispose d'un système de facturation électronique reconnu par l'Administration fiscale.

Article 100

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine

L'assujettissement d'office à la TVA est abaissé d'un chiffre d'affaires supérieur à 100 000 000 BIF à un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 25 0000 0000 BIF au cours d'un exercice comptable.

Article 271

Type d'innovation

Modification

Secteur/Domaine



OR EXPORTÉ

Nature d'innovation

La Banque de la République du Burundi doit désormais virer sur le compte de transit de l'OBR 50% de la marge bénéficiaire en francs burundais réalisée sur l'or exporté.

Article 107

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



REDEVANCES IMPORT/EXPORT

Nature d'innovation

Forte hausse et différenciation des redevances annuelles : code importateur = 5 000 000 BIF (x100) ; code exportateur = 1 000 000 BIF (x20), contre 50 000 BIF forfaitaires en 2025/2026.

Article 124

Type d'innovation

Modification

Secteur/Domaine



DÉFINITION « IMPORTATION »

Nature d'innovation

Définition légale du terme « importation » : toute opération d'import réalisée en dehors de la Communauté Est-Africaine.

Article 119

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



PRODUITS LAITIERS IMPORTÉS

Nature d'innovation

La surtaxe de 30% sur la valeur en douane est étendue du seul « lait liquide » à « lait liquide et produits laitiers importés », à l'exception du lait en poudre (nouvelle exception).

Article 118

Type d'innovation

Modification

Secteur/Domaine



REDEVANCE D'INTÉGRATION RÉGIONALE

Nature d'innovation

Création d'une redevance d'intégration régionale de 2% de la valeur en douane sur les importations dont l'origine est hors de l'Union Africaine (avec exceptions : carburants, missions diplomatiques, ONU, défense, police, dons).

Article 137

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



CHANGEMENT DE DESTINATION EN TRANSIT

Nature d'innovation

Redevance de 5 000 000 BIF par camion/conteneur pour tout accord de changement de destination de marchandises en transit.

Article 195

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



PROROGATION DES DÉLAIS DE TRANSIT

Nature d'innovation

Redevance de 2 000 000 BIF par document T1 pour la prorogation des délais lorsque le transit dépasse 30 jours sans justification.

Article 196

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



DÉCHARGEMENT À DOMICILE

Nature d'innovation

Redevance de 500 000 BIF par camion/conteneur pour l'accord de déchargement à domicile des marchandises importées (avec exceptions institutionnelles).

Article 197

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



PRESTATIONS DOUANIÈRES HORS HEURES

Nature d'innovation

Redevance de 10 000 000 BIF par jour pour les prestations douanières effectuées la nuit et les jours fériés, sur demande du contribuable.

Article 198

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



REDEVANCE DE SÛRETÉ

Nature d'innovation

Ajout d'une clause d'affectation prioritaire du produit de la redevance de sûreté (2%) à l'acquisition d'infrastructures et d'équipements de contrôle et d'acheminement des marchandises.

Article 135

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



EXPERTISE VALEUR EN DOUANE

Nature d'innovation

Redevance administrative de 2 000 000 BIF pour toute expertise visant à déterminer la valeur d'un matériel roulant, machine ou engin à dédouaner.

Article 199

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



HYPOTHÈQUES

Nature d'innovation

Suppression du plafond de 50 000 000 BIF applicable aux frais d'inscription, renouvellement ou transfert d'hypothèque (0,5% du montant total de la créance, désormais sans plafond).

Article 148

Type d'innovation

Suppression

Secteur/Domaine



TITRE FONCIER ÉLECTRONIQUE

Nature d'innovation

Le délai limite de demande du titre foncier électronique sécurisé est reporté au 31 mars 2027.

Article 151

Type d'innovation

Modification

Nature d'innovation

Instauration d'une amende de 50% du montant du titre sécurisé en cas de non-respect du délai de demande.

Article 151

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



TABACS IMPORTÉS (HORS CIGARETTES)

Nature d'innovation

Introduction d'une taxation spécifique par position tarifaire pour les autres tabacs importés : 2404.11.00 = 30 BIF/pièce ; 2404.12.00 = 200 BIF/ml ; 2403.99.00 = 24 000 BIF/kg ; 2404.91.00 = 40 000 BIF/kg.

Article 130

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



REDEVANCE ENVIRONNEMENTALE ANNUELLE

Nature d'innovation

Création de redevances environnementales annuelles forfaitaires : 3 000 000 BIF pour les sites funéraires aménagés ; 1 000 000 BIF pour les stations de lavage de véhicules ; 2 000 000 BIF pour la licence d'exploitation des services de sauna.

Article 115

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



SECTEUR DE LA PÊCHE

Nature d'innovation

Instauration d'un système de redevance ad valorem dans le secteur de la pêche, via un contrat de partenariat public-privé avec le ministère des Finances.

Article 164

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET MAÏS IMPORTÉS

Nature d'innovation

Ajout d'une surtaxe de 15% de la valeur en douane sur les importations de carreaux, ciment, plafond Dubaï, plafond gypse, ainsi que le maïs et ses dérivés.

Article 170

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



VÉHICULES, MOTOS ET TRICYCLES ÉLECTRIQUES

Nature d'innovation

Extension de l'exonération des véhicules, motos et tricycles électriques à tous les droits, taxes et redevances à l'importation (l'exonération était limitée à la taxe de consommation et à la TVA sous l'empire de la loi de finances 2025/2026 modifiée).

Article 220

Type d'innovation

Modification

Secteur/Domaine



PIÈCES DE RECHANGE DES VÉHICULES, MOTOS ET TRICYCLES ÉLECTRIQUES ET/OU HYBRIDES

Nature d'innovation

Exonération de TVA à l'importation et la vente locale des pièces de rechange destinées exclusivement aux véhicules, motos, tricycles électriques et/ou hybrides, ainsi qu'aux services de montage et de réparation.

Article 220

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



IMPORTATION DES VÉHICULES

Nature d'innovation

Obligation, à partir du 1er janvier 2027, que tout véhicule de type jeep ou voiture importé et commandé au Burundi soit électrique ou hybride ; disposition applicable également aux achats de tous les services étatiques.

Article 221

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



ÉNERGIES RENOUVELABLES

Nature d'innovation

Exonération des droits de douane et de la TVA à l'importation et aux achats locaux pour les équipements et matériels d'énergies renouvelables et de cuisson moderne conformes aux normes, sous réserve d'une attestation d'éligibilité délivrée par le ministère des Finances.

Article 222

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



COMBUSTIBLES ALTERNATIFS

Nature d'innovation

Extension de l'exonération de TVA aux réchauds ainsi qu'aux combustibles alternatifs au bois et au charbon (en plus des échafaudages, bois brut, gaz de cuisine déjà exonérés).

Article 223

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



ÉQUIPEMENTS RÉSEAUX MOBILES/ RADIODIFFUSION

Nature d'innovation

Exonération des droits de douane et de la TVA à l'importation pour les équipements de réseaux de communication électronique des opérateurs de téléphonie mobile et de radiodiffusion, sous contrôle et visa préalable de l'ARCT.

Article 229

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



INTÉRÊTS ET PLUS-VALUES SUR TITRES DU TRÉSOR

Nature d'innovation

Les plus-values réalisées lors de la cession de titres du Trésor sur le marché secondaire sont désormais également exonérées d'impôt sur le revenu (en plus des intérêts déjà exonérés de cet impôt).

Article 217

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



PERSONNEL LOCAL DES AMBASSADES / ORGANISATIONS ONUSIENNES

Nature d'innovation

Obligation pour les ambassades et organisations onusiennes employant du personnel local de transmettre mensuellement au ministère des Affaires étrangères (copie à l'OBR) les listes de paie et coordonnées bancaires de ce personnel.

Article 104

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



SOUS-CAPITALISATION / INTÉRÊTS ENTRE PERSONNES LIÉES

Nature d'innovation

Règle de limitation de déductibilité des intérêts versés sur prêts et avances reçus de personnes liées : non déductibles au-delà de 30% des bénéfices imposables avant déduction desdits intérêts ; intérêts échus non payés non déductibles ; taux d'intérêt plafonné au taux moyen du marché local.

Article 157

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



REMISE GRACIEUSE VOLONTAIRE DES PÉNALITÉS

Nature d'innovation

Suppression de la mesure d'amnistie fiscale temporaire qui permettait, en cas de paiement volontaire du principal dans les 6 mois à partir du 1er janvier 2026, la remise des pénalités, amendes et intérêts.

Article —

Type d'innovation

Suppression

Secteur/Domaine



REMISES ET ÉCHELONNEMENTS

Nature d'innovation

Interdiction explicite de toute remise ou accord de paiement échelonné pour les impôts et taxes collectés ou retenus à la source, exception faite aux impôts et taxes redressés ou établis après contrôle fiscal.

Article 263

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



AVIS À TIERS DÉTENTEUR (ATD)

Nature d'innovation

Le dépositaire, détenteur ou débiteur de sommes dues au contribuable qui ne respecte pas les conditions de l'ATD est sanctionné d'une pénalité de 20% du montant inscrit sur l'ATD en plus de devenir lui-même redevable dudit montant.

Article 191

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



RECTIFICATION DES DÉCLARATIONS

Nature d'innovation

La rectification d'une déclaration est désormais limitée à une seule fois par déclaration, avant réception d'un avis de vérification.

Article 259

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



LETTRES DE RAPPEL VALANT NOTE D'IMPOSITION

Nature d'innovation

Toute lettre de rappel de paiement de recettes non fiscales (hors douanières) vaut désormais note d'imposition, contestable conformément à la loi.

Article 258

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



SILENCE DU MINISTRE SUR RECOURS

Nature d'innovation

Le ministre doit statuer sur un recours dans un délai de 3 mois ; à défaut de décision dans ce délai, le recours est réputé fondé et l'imposition litigieuse est révoquée (garantie nouvelle pour le contribuable : aucun délai de traitement du recours n'était jusque là imparti au Ministre).

Article 262

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



IMMATRICULATION ET FACTURATION ÉLECTRONIQUE DES SERVICES PUBLICS

Nature d'innovation

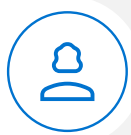
Les corps de défense et de sécurité, l'administration pénitentiaire et les autres services publics réalisant des revenus industriels/commerciaux/agricoles doivent être immatriculés et utiliser un système de facturation électronique reconnu.

Article 200

Type d'innovation

Nouveauté

Secteur/Domaine



ANCIEN PERSONNEL DE L'OBR

Nature d'innovation

Interdiction, pendant 5 ans après démission, destitution ou licenciement, pour un ancien agent de l'OBR de prêter comme conseil comptable/fiscal, avocat-conseil ou déclarant en douane pour un contribuable.

Article 266

Type d'innovation

Nouveauté

Contact:



Fabien Ndomvyi

Collaborateur Principal et Responsable du département fiscal

T +257 68 654 107

fabien@rubeya.bi

dlapiperafrica.com